

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 SEPTEMBRE

BULLETIN

Les Chambres rentreront le mois prochain, et les prophètes républicains annoncent, dès maintenant, une session féconde en orages. La Droite affirme plus haut que jamais ses espérances monarchiques ; elle s'apprête à faire payer cher au ministère Rouvier le manquement à la parole donnée : « Je ne serai pas un gouvernement de combat. » Les députés radicaux se sont, suivant l'expression qui leur est chère, retrempez dans le sein de leurs comités, et, frottés d'huile démocratique, ils sont pleins d'ardeur pour les luttes nouvelles.

En présence de ces dispositions belliqueuses, le ministère a senti le besoin de fortifier ses positions. M. Rouvier est allé en Suisse conférer avec M. de Freycinet ; à Mont-sous-Vaudrey, il a délibéré avec M. Grévy ; tous deux ont résolu, dit-on, d'apporter dans la composition du cabinet certaines modifications agréables aux radicaux. M. Rouvier, appuyé par M. Grévy, a demandé à M. de Freycinet l'appui de sa parole insinuante et de sa trompeuse souplesse ; il lui a offert tout à tour les portefeuilles de l'intérieur, de la guerre, des affaires étrangères, et même la présidence du conseil, avec ou sans portefeuille.

On lui offrait également d'introduire dans le cabinet l'élément radical en rendant à M. Goblet le portefeuille de l'intérieur, en remplaçant à l'instruction publique l'opportuniste M. Spuller par M. Berthelot, plus violent et plus irrégulier. Rien n'a pu ébranler M. de Freycinet. Cet homme flexible ne s'est pas laissé fléchir. A toutes les avances de M. Rouvier et de M. Grévy, il aurait répondu : Vous vous êtes engagés à équilibrer le budget sans emprunts ni impôts nouveaux, résolvez le problème ; ensuite nous verrons.

Le problème n'est pas facile à résoudre. M. Rouvier songerait, dit-on, à convertir de

nouveau la rente : tout le 4 1/2 0/0 serait ramené au type uniforme du 3 0/0 perpétuel. L'uniformité flatte le sentiment égalitaire de nos républicains, mais la diminution de leurs revenus plairait peu aux rentiers, qui sont innombrables.

Non-seulement on réduirait leurs revenus mais on les forcerait à augmenter leur capital ; on les obligerait, dit le *Moniteur*, à payer à l'Etat une soule représentant l'écart entre les prix du 3 0/0 perpétuel et celui du 4 1/2.

Aujourd'hui nos rentes sont en chiffres ronds à 82 fr. et à 103 fr. ; le rentier comblerait la différence, il verserait donc au Trésor 21 francs et ne recevrait que 3 francs de rentes !

Cette combinaison n'est encore qu'à l'état de rêve, un rêve qui procure aux rentiers de douloureux cauchemars. Espérons qu'elle ne sera pas réalisée.

D'autres financiers conseillent au ministère de laisser les rentiers tranquilles et de contracter un vaste emprunt, un emprunt de liquidation. Un gros bonnet de la finance républicain avéré et par conséquent bien informé, — on sait que le Gouvernement n'a pas de secrets pour ses amis de la coulisse, — a fait cette réponse à un reporter du *Matin* :

« Il n'y a pas deux solutions ; le ministère Goblet de funeste mémoire a laissé à ses successeurs une situation financière inexorable. »

Différentes mesures ont été proposées : impôts sur le revenu, conversion, monopole de l'alcool, etc. Mais, ajoute le financier, « ces mesures ne seront bonnes que le jour où on pourra les appliquer avec calme. »

Le gouvernement n'y renonce pas, au contraire, mais elles sont d'une application difficile et exigent une longue préparation ; or, le gouvernement est pressé, il n'a pas le temps d'attendre. « Actuellement il faut sortir d'une situation qui a trop duré, et pour en sortir, il faut demander au pays non un sacrifice, mais un acte de confiance ! »

Charmant euphémisme ! l'acte de confiance, c'est un vaste emprunt qui sera gagé

par un lourd impôt ; en confiant au gouvernement notre argent, nous n'éviterons pas le sacrifice. « Vous pouvez donc être assuré, continua notre homme, que l'emprunt est prochain et que l'opération absolument nécessaire mettra un terme aux difficultés budgétaires. » Ceci est moins sûr. Ce qui est certain, nous dit le *Parti national*, c'est que « M. Rouvier se trouve en présence de difficultés insurmontables pour tout autre que lui. »

Mais lui est de Marseille ! Rien ne l'arrête ; il a beau « être acculé dans une impasse », il en sortira, emportant un ou deux milliards. M. Jules Simon disait dernièrement que « M. Rouvier n'avait pas le droit de promettre qu'on ne créerait pas de nouveaux emprunts dans l'avenir ; » il voyait juste. « Un emprunt est nécessaire aujourd'hui, mais un véritable emprunt de liquidation, ne laissant rien derrière lui. »

Il laissera l'épargne amoindrie et la dette grossie et la République justifiera son surnom de Ruine publique.

H.-A. MARTIN.

Le *National* dit à cette occasion dans son numéro d'avant-hier :

« Plusieurs journaux font allusion à un projet d'emprunt qu'examinerait en ce moment le gouvernement. Il s'agirait d'un emprunt de liquidation s'élevant à sept ou huit cent millions. »

« Nous croyons pouvoir affirmer que tous les renseignements qui ont été fournis à ce sujet sont inexacts. Le gouvernement ne prépare aucun projet d'emprunt. »

« La réforme financière dont il a pris l'initiative et qu'il entend poursuivre avec énergie, comprend d'importantes réductions de dépenses. Ces réductions de dépenses sont à l'heure actuelle proposées au Parlement. C'est sur ces économies qu'il faut tout d'abord statuer. Ce sont les bases nouvelles de notre budget qu'il convient d'établir solidement. Ce n'est que plus tard, après le règlement du budget de 1888, que l'on pourra examiner s'il y a lieu de liquider les anciennes dettes. »

Pour parer momentanément à la pénurie du Trésor, la Porte a décidé de retenir un mois d'appointements à tous les fonctionnaires de l'Empire et aux ambassadeurs. Le Sultan a donné l'exemple et a abandonné six semaines de liste civile. La nouvelle a rendu M. Grévy rêveur. Peut-être se résignerait-il à opérer une retenue sur le traitement des fonctionnaires, mais certainement il n'imiterait pas le Sultan jusqu'au bout.

L'ENSEIGNEMENT

La mobilisation est terminée. Il ne reste plus que la grande revue à passer et la carte à payer. Cette carte malheureusement, paraît devoir être assez chargée.

Nous avons dit ce que nous croyons devoir dire, dans l'état actuel de nos finances, au sujet de cette entreprise dont les résultats ne nous paraissent pas devoir compenser les frais. Nous ne récriminerons pas aujourd'hui ; la République a souvent dépensé plus d'argent et plus mal à propos. L'expérience en somme, si incomplète qu'elle soit, a prouvé que nos réservistes pouvaient être convoqués, amenés et habillés en quarante-huit heures, et que le troisième jour les régiments d'infanterie pouvaient être dirigés sur le point de concentration.

En ce qui concerne la cavalerie, elle a démontré que dix heures après l'ordre de mobilisation les régiments sur pied pouvaient être lancés et que les renforts pouvaient suivre en très peu de temps. Nous savons maintenant que le matériel de guerre, les chevaux et bêtes de trait peuvent être livrés en temps voulu, et les manœuvres qui ont suivi ont établi que nos soldats savaient s'organiser, se débrouiller, comme ils disent, au milieu de petits désordres inséparables d'un appel précipité et que bien encadrés par eux les réservistes faisaient preuve des mêmes qualités.

Ces résultats que les journaux étrangers constatent et que seuls une demi-douzaine de boulangistes nient, on sait sous l'empire de quelles préoccupations, ont leur valeur.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Alors survint une amélioration, vers la fin du XVIII^e siècle, sous l'administration plus éclairée de M. de Larcinty, intendant de la marine à Toulon.

Les forçats furent employés aux lourds travaux du port, et ces travaux furent eux-mêmes divisés en travaux de grande et de petite fatigue.

Plus tard, même, on répartit les forçats dociles dans les différentes directions et manufactures des ports, on en accorda aux artisans et fabricants pour travailler chez eux aux conditions et soumissions exigées par la sûreté.

Dans l'intérieur des bagnes, à Toulon, à Marseille, à Brest et à Rochefort, on permettait aux forçats de s'occuper hors du temps de service à divers ouvrages pour leur profit personnel, et de vendre leurs produits aux visiteurs, dans une sorte de petit bazar.

A Brest, par exemple, on allait au bain comme dans un magasin pour se faire prendre mesure d'une paire de bottes ou d'un habit par quelque habile cordonnier ou tailleur. On voyait même des forçats professeurs de musique ou de chant.

Mais le code de 1810 supprima ces améliorations et rendit aux bagnes leur ancien caractère.

Les bagnes furent supprimés et les forçats ne purent plus exécuter que les travaux pénitentiaires de grande et de petite fatigue.

La condamnation aux travaux forcés redevint une effrayante réalité.

Et il n'y a rien de plus épouvantable que le récit de la vie des forçats, depuis le *ferrement*, l'enchaînement, le lien, la marque aux épaules, jusqu'au travail forcé sous les coups des gourdin des gardes-chiourmes.

Le bague de Rochefort était, ainsi que tous les établissements de ce genre, situé sur le port.

On y pénétrait par une grille de sinistre aspect ; une vaste cour se présentait aussitôt aux regards.

C'était un carré long qui devait avoir près de trois cents pieds dans un sens et cinquante dans l'autre.

A droite se trouvait le bâtiment proprement dit du bague, qui formait dans toute sa longueur deux salles ou plutôt deux gouffres infects.

A gauche, les bâtiments de la direction et de l'administration, avec les cachots et les cellules provisoires.

C'est dans ces bâtiments, à demi-dépeuplés, qu'on avait mis Rouget.

Mais examinons l'intérieur avant 1854.

Dans la cour, dit Zaccane, une allée de jeunes

arbres donne un misérable abri contre la chaleur ; une nappe jaunâtre de gazon brûlé par le soleil offre l'aspect d'une nature qui se flétrit dans ce lieu de supplice.

Quelques forçats à chaussettes errent dans la cour ou sont couchés isolément au pied des arbres.

Quelques hommes à figures sombres se promènent, une redingote bleue boutonnée jusqu'au cou ; un large chapeau de paille noire couvre la tête de quelques-uns ; leur main est armée d'un bâton, leur regard se porte à chaque instant sur le cadran qui marque les heures de captivité ; ce sont les gardes-chiourmes de premier rang.

Puis vient un adjudant qui fait signe à quelques gardes, lesquels s'avancent un marteau à la main.

Un coup de sifflet retentit, la porte intérieure s'ouvre, un bruit affreux se fait entendre, et une nuée de forçats se précipite dans la cour, faisceau vivant de bonnets rouges.

Les coups de bâton rétablissent l'ordre... Alors chaque forçat, suivi de son camarade de chaîne, vient à son tour.

Il pose le pied sur l'escabelle, devant l'adjudant, et les gardes frappent deux coups de marteau pour s'assurer que le boulon est intact et la clavette sans fracture.

Lorsque tous les couples sont visités, ils se placent en rang dans la cour,

Chaque forçat a le bonnet, la veste à basque et le gilet rouge ; la tête est rasée, c'est la livrée du bague, nul ne peut s'y soustraire. Le pantalon en toile grise est marqué des initiales G. A. L. et sur le soulier même, le mot *galérien* est gravé au poinçon.

Galérien ! galérien ! il n'y a plus à s'en dédire ! Et quand les condamnés sont ainsi rangés à leur poste, l'adjudant fait un signe, et tous s'en vont sur le port, au bas de la cour, pour continuer ces effroyables travaux de grande fatigue, qu'ils recommencent perpétuellement.

Mais voici que cet effrayant et lugubre tableau n'existe plus.

La loi du 30 mai 1854 a apporté une nouvelle et profonde révolution dans la peine des condamnés aux travaux forcés.

Ce n'est plus le bague.

C'est Cayenne !

Cayenne ! ce nom, le visage des forçats pâlit et leur cœur frémit, car combien peu de ces malheureux, qui partent pour ces lointaines contrées, revoient leur patrie !

Le 30 mai 1854, une loi a été promulguée qui déclare, en son article premier, « que la peine des travaux forcés sera subie à l'avenir dans des établissements créés par des décrets de l'empereur, sur le territoire d'une ou plusieurs possessions françaises autres que l'Algérie. »

Il ne faut ni l'exagérer, ni la diminuer, ni surtout méconnaître le grand enseignement qui en résulte pour les dirigeants de la politique aussi bien que pour les dirigeants de l'armée.

Avec quel instrument a-t-on obtenu ces résultats ? Avec le service de cinq ans que, dans une préoccupation de secte toute spéciale, la Chambre condamnait il y a deux mois et que M. Ferron, si heureux aujourd'hui de la façon dont on a tourné cette mobilisation préparée depuis longues années par le grand état-major général, abandonnait un peu trop facilement.

C'est maintenant à la Chambre et au ministre de voir s'il convient de briser cet instrument au moment même où il vient de donner la mesure de sa force et, dans l'état actuel de l'Europe, de livrer notre armée à toutes les conséquences de la désorganisation et de l'imprévu.

Et si sous l'influence de cette valeur mesquine qui consiste à persévérer dans une erreur plutôt que de reconnaître loyalement qu'on s'est trompé, ou — ce qui serait plus grave encore — dans un intérêt de coterie foulant aux pieds l'intérêt général de la patrie, ministre et Chambre s'entêtaient au service de trois ans réduit en fait à deux, c'est au Sénat qui compte tant d'hommes compétents en matières militaires à faire prévaloir le souci de la sécurité nationale.

ÉDOUARD GRIMBLOT.

TÉMOIGNAGE D'UN ENNEMI

La *Liberté* publie les lignes suivantes :

« Le maréchal de Moltke est un ennemi de la France; malgré cela, il a rendu une éclatante justice à l'armée française.

« Le maréchal a publié naguère un livre où se trouve le récit des batailles de Wörth et de Spickeren. Aucun écrivain ne saurait rendre plus sincèrement hommage à l'héroïsme que déploja, à Wörth, l'armée de Mac-Mahon. Ce récit de notre ennemi prouve, jusqu'à la dernière évidence, que les 42 ou 43,000 hommes de Mac-Mahon avaient littéralement battu, jusqu'à une heure de l'après-midi, les 90,000 hommes du deuxième corps bavarois, des cinquième et onzième corps prussiens.

« Un peu plus loin, M. de Moltke dit, en parlant de la charge des cuirassiers de Morsbroonn, exécutée vers deux heures par la brigade Michel, les 8^e et 9^e régiments, plus deux escadrons du 6^e lanciers : « En commençant, la colonne, comprenant plus de mille chevaux, se dirigea droit sur Morsbroonn, sans voir l'ennemi. Elle essaya avec un courage héroïque le feu dirigé contre son flanc gauche par l'infanterie... Peu de ces braves cavaliers parvinrent à se faire jour et à s'échapper dans la direction du sud-est. »

« Quand un Prussien parle en pareils termes des Français, il faut que ceux-ci aient mérité dix fois les qualificatifs de braves et de héros. »

Les articles suivants ajoutent que les forçats seront employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation, et qu'ils pourront être enchaînés deux à deux ou assujettis à traîner le boulet par punition disciplinaire ou par mesure de sûreté.

A partir de cette époque, les bagnes n'ont plus été que des embarcadères pour Cayenne ou la Nouvelle-Calédonie, servant seulement à titre provisoire jusqu'à l'embarquement.

Plus de flétrissure corporelle, plus de marque à l'épaule, plus de mort civile, plus de chaîne sinon le bracelet aux chevilles et les menottes de droit commun, mais adieu la patrie, adieu à tout espoir de retour, et souvent adieu à la vie !

Tel est le bague actuel.

Quand Rouget parvint au milieu de la grande cour, il eut sous les yeux un étonnant et lugubre tableau.

Plus de soixante forçats condamnés comme lui aux travaux forcés, soit à perpétuité, soit pour plus de huit ans, étaient réunis sur deux longues lignes en face du port.

Les uns riaient et blasphémaient, d'autres pleuraient silencieusement, d'autres enfin restaient comme immobiles contemplant vaguement l'azur du ciel, où ils voyaient sans doute, comme en un mirage, leur toit, leur foyer, leurs champs, leur famille, leurs enfants !

Devant eux, à quelques centaines de mètres, se

Nouvelles militaires.

Le général Ferron donnera, le mercredi 24 septembre, au ministère de la guerre, un grand dîner officiel de quatre-vingts couverts.

Tous les officiers étrangers qui assistent aux manœuvres du 9^e corps sont invités.

LES OFFICIERS FRANÇAIS AUX MANŒUVRES ALLEMANDES

Aucune mission militaire spéciale n'a été envoyée aux manœuvres de l'armée allemande qui ont lieu en ce moment-ci aux environs de Stettin. Ce sont les attachés militaires aux ambassades de Berlin qui accompagnent l'état-major général allemand.

La France est représentée par le colonel de Sancy et le capitaine Silvestre.

Sous le titre : A SAUMUR, la *France militaire*, publiant la liste, que nous avons donnée samedi, des lieutenants d'artillerie qui sont désignés pour suivre, pendant l'année 1887-1888, les cours de l'École d'application de cavalerie en qualité d'officiers d'instruction, ajoute :

« Ces désignations nous inspirent les réflexions suivantes que nous soumettons avec confiance à la 3^e Direction, persuadé qu'elle en fera son profit au mieux des intérêts de l'armée :

« En principe, chaque brigade d'artillerie envoie un lieutenant ou sous-lieutenant suivre les cours de l'École de Saumur. Pourquoi les six brigades des 6^e, 11^e, 14^e, 16^e et 17^e corps n'ont-elles pas, cette année, de représentants ? On a quelquefois peine, à Versailles ou à Vincennes, à trouver des candidats de bonne volonté pour Saumur; mais il en est autrement dans des garnisons comme Bourges, Castres et Vannes, que l'on est trop heureux de pouvoir fuir une année. Pourquoi ne pas donner satisfaction à des demandes dignes de tout intérêt ?

« Il est vrai qu'un officier de pontonniers et un autre appartenant à la forteresse ayant été désignés pour suivre les cours (ce que nous trouvons bien légitime), il fallait sacrifier deux brigades si l'on ne voulait pas dépasser le total de 49. Mais on ne s'est pas borné à cela.

« Les brigades de Douai, du Mans, d'Angoulême et de Nîmes ont chacune deux représentants.

« Rien ne justifie cette faveur.

« Nous serions curieux de connaître les raisons qui ont déterminé la 3^e Direction à opérer ainsi cette répartition. Les intéressés ont le droit de savoir comment se fait la désignation des lieutenants admis à suivre les cours de Saumur. Cette désignation est d'ailleurs très importante, puisque la valeur de nos capitaines-instructeurs dépend en grande partie de la façon dont elle a été faite. Il est essentiel qu'elle soit éclairée et impartiale. »

NOUVELLE ORGANISATION DU GÉNIE

Le ministre de la guerre se propose d'apporter des modifications importantes dans l'organisation du service du génie.

balançait mollement, au gré de la vague et de la brise, un superbe navire, *La Charente*, le transport qui devait tous les emmener au-delà de l'Atlantique.

Les voiles étaient repliées et ses ancres le retenaient encore, mais le lendemain matin il devait partir avec la marée, quand tous les condamnés seraient embarqués.

Rouget et Beaugard, arrivés les derniers, étaient réservés pour la dernière fournée, le lendemain à cinq heures du matin, après quoi *La Charente* quitterait les côtes de France.

Quand tous les forçats furent alignés par les gardes chiourmes, des forgerons s'avancèrent armés de gros marteaux. On éleva le fer d'un kilogramme et on le remplaça par un anneau de cinq cents grammes. Chaque condamné fut débarrassé de sa chaîne, conformément à la loi, mais il garda la manille à la cheville, la manille, prête à recevoir de nouveau la chaîne et même la double chaîne et le boulet en cas de rébellion ou de désobéissance.

Le bruit des marteaux était assourdissant. Les forçats poussaient des cris perçants, en dépit des coups de gourdin. C'était un vacarme satanique et horrible.

Puis sur un ordre de l'adjudant, répété brutalement par les gardes, tous les forçats ôtèrent leurs vêtements, et une nouvelle visite eut lieu, plus

Il fait étudier la division de ce service en deux parties, le casernement et la fortification.

Le service du casernement sera organisé par région et placé sous les ordres directs des commandants de corps d'armée.

Le service des fortifications, organisé par groupes de défense, sera placé sous la direction des généraux commandants supérieurs de la défense.

Dans le but de ménager les ressources en chevaux des régiments de cuirassiers dont la remonte présente actuellement de sérieuses difficultés, il ne sera plus livré de chevaux de cette catégorie qu'à titre exceptionnel et pour des motifs particuliers dont le ministre de la guerre se réserve l'appréciation.

Les commandants de corps d'armée restent chargés de la transmission des demandes.

On écrit de Strasbourg que, pour la première fois, depuis 1870, l'anniversaire de Sedan a été célébré officiellement comme un jour de fête légale par les employés de l'administration militaire qui ont reçu congé pendant toute la journée.

On croit que l'année prochaine le 4 septembre sera considéré comme jour de fête pour toutes les administrations.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les missions militaires étrangères A SAUMUR

C'est à partir de demain jeudi 15 septembre, et pendant quatre ou cinq jours, que Saumur aura l'honneur de posséder les membres des missions étrangères de la Grande-Bretagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Russie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bolivie, de la Colombie, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, du Japon, des Pays-Bas, du Pérou, de la Serbie, du Portugal, de la Roumanie, de la Suède et de la Norvège, de la Suisse, de la Turquie et de la République argentine.

Ces vingt et une nations de l'Europe et de l'Amérique seront représentées en notre ville et aux grandes manœuvres du 9^e corps d'armée par quarante-cinq officiers supérieurs et généraux.

A la veille de recevoir en nos murs ces chefs éminents choisis parmi l'élite des armées de leur pays, nous croyons devoir, de nouveau, publier leurs noms qui ont déjà paru il y a trois semaines dans l'*Echo Saumurois*.

ANGLETERRE

Le major-général Montgomery-Moore.
Le colonel Williers, attaché militaire.
Le colonel Hullah Parr, de l'armée d'Égypte.
Le major d'artillerie Walford.

minutieuses encore que les précédentes.

Ces visites ont pour but de prévenir toute tentative d'évasion pendant la traversée.

Rouget le remarqua et du coin de l'œil examina son compagnon, Jean Beaugard, qui, pâle et défait, comme s'il sentait la mort venir, contemplait avidement tous les détails de l'opération.

De nouveaux vêtements furent ensuite remis aux condamnés, une chemise, un pantalon gris, une vareuse, un bonnet de laine grise et une paire de souliers.

Chaque forçat prit ces vêtements et reçut un petit paquet contenant un vêtement de rechange.

Enfin, quand tous ces préparatifs furent terminés, la longue ligne de condamnés alla se ranger sur le quai devant les embarcations destinées au transport sur le navire en partance.

Bientôt, tous les forçats eurent pris place dans les barques sous la surveillance des gardes, dont le fusil était chargé à balle, et, sur un nouveau signal, les embarcations se dirigèrent vers *La Charente*.

Alors, un grand cri fut poussé par les malheureux qui ne devaient plus remettre le pied sur le sol de la patrie :

— Vive la France !

(A suivre.)

ALLEMAGNE

Le major de Hüene.
Le capitaine Schwartzoff.

AUTRICHE-HONGRIE

Le feld-maréchal lieutenant Szveteney de Nady-Ohay.
Le colonel de Bach-Hansberg.
Le lieutenant-colonel Orsini und Rosenberg.
Le chef d'escadron d'artillerie Zehner von Riezenwals.

BELGIQUE

Le général-major Bisserot, commandant la 2^e brigade d'artillerie.
Le capitaine major Wanters.

SUISSE

Le colonel Henri Wieland.
Le major E. Raffy.

PORTUGAL

Le colonel de Pernes.

ROUMANIE

Le capitaine Vasesco.

SERBIE

Le major Dragomir Vontchkovitch.
Le major Wladimir Nicolitch.

ÉTATS-UNIS

Le général-major Baird.
Le lieutenant-colonel Hasbrouck.

JAPON

Le capitaine Tsourouta.
Le capitaine Yoda.
Le capitaine Nisimoma ou Nishimura.

COLOMBIE

Le général Ramon Ulloa.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Le lieutenant Pablo Ricchieri.

PÉROU

Le colonel Lara.

BOLIVIE

Le commandant Salinas Vega.

RUSSIE

Le général Fredericksz.

ITALIE

Le colonel Incisa di Camerana.
Le général-major Lanza di Busca.
Le major d'artillerie Guicciarini.
Le lieutenant de cavalerie Malengri di Bagnoio.

ESPAGNE

Le commandant d'Alvear.
Le capitaine de Val Carlos.
Le capitaine Shelli.

TURQUIE

Le général de brigade Chakir-pacha.
Le lieutenant-colonel Izzet-bey.
Le major Abdallah-bey.

HOLLANDE

Le major de Pestere.
Le capitaine de Tienhoven.

SUÈDE ET NORVÈGE

Le colonel Staaf.
Le colonel de Brakenhielm.
Le capitaine Bratt.

DANEMARCK

Le colonel Holbeck.
Le capitaine So-Renzen.

La mission militaire qui arrivera demain à Saumur comprend 54 officiers dont 6 officiers français.

Nous rappelons que c'est M. le chef d'escadron de Carayon-Latour, du 11^e cuirassiers, qui a l'honneur de conduire nos illustres hôtes.

Arrivée à Saumur des Missions étrangères

Les officiers étrangers qui assistent aux manœuvres du 9^e corps à Montreuil-Bellay arriveront à Saumur demain jeudi 15 septembre, à 1 heure 44 du soir, gare de l'État, près le Champ de Foire.

Voici, du reste, pour les cinq jours, les heures officielles des départs et arrivées du Train spécial de la mission étrangère :

Jeudi 15 septembre. — Arrivée à Saumur (État), 1 heure 44 soir.

Vendredi 16. — Départ de Saumur (État), 6 heures 20 matin; arrivée à Brion, 7 heures 04. — Retour à Saumur, le soir, à 2 heures 37.

Samedi 17. — Départ de Saumur (État), 6 heures 15 matin; arrivée à Montreuil, 6 heures 56. — Retour à Saumur (État), 2 heures 37 soir.

Dimanche 18. — Départ de Saumur (État), 4 heures 05 soir; arrivée à Montreuil, 4 heures 33. — Retour à Saumur (État), 11 heures 40 soir.

Lundi 19. — Départ de Saumur (État),

8 heures 40 matin; arrivée à Montreuil, 8 heures 38. — Retour à Saumur, 3 heures 23 soir.

La Musique de l'Ecole d'artillerie de Poitiers à Saumur

La musique de l'Ecole d'artillerie de Poitiers arrivera également demain jeudi à Saumur, où elle restera jusqu'à mardi 20 septembre, c'est-à-dire pendant le séjour en notre ville des officiers étrangers.

Cette excellente musique, qui logera à l'Ecole de cavalerie, comprend, ainsi que nous l'avons déjà dit, 60 musiciens, en outre du chef et du sous-chef.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

AVIS IMPORTANT

On lit dans la *Petite France* :

« Il est bon d'avertir le public que les trains spéciaux dont nous avons parlé hier sont destinés seulement au transport des missions étrangères. Le public n'est pas admis à y prendre place.

» Les seuls trains spéciaux, organisés pour le public, auront lieu lundi 19 septembre. »

D'après cette note, les départs et arrivées des trains spéciaux, les 15, 16, 17, 18 et 19 septembre, que nous avons donnés avant-hier lundi, ne concernent pas le public, pour lequel sont organisés les seuls trains spéciaux de la journée du 19 septembre, dont l'*Echo Saumurois* a publié hier les heures de départ et d'arrivée et que nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Grandes manœuvres du 9^e corps d'armée

REVUE DES TROUPES

A MONTREUIL-BELLAY

Le lundi 19 septembre 1887

Trains spéciaux

L'administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la revue des troupes du 9^e corps d'armée, qui aura lieu à la fin des grandes manœuvres, le lundi 19 septembre 1887, à Montreuil-Bellay, des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation ledit jour, entre Angers (Saint-Laud) et Montreuil-Bellay, entre Thouars et Montreuil-Bellay, entre Saumur (Etat) et Montreuil-Bellay et entre Loudun et Montreuil-Bellay.

Ces trains spéciaux suivront l'itinéraire ci-après dans notre arrondissement :

Train venant d'Angers. — Départ de Martigné-Briand, 7 heures 37 matin; de Saint-Georges-Châtelais, 7 heures 47 matin; de Doué-la-Fontaine, 8 heures 04 matin; de Baugé-les-Verchers, 8 heures 08 matin; du Vaudelnay, 8 heures 15 matin; Montreuil-Bellay, arrivée, 8 heures 25 matin.

De Saumur (Etat) à Montreuil-Bellay. — Saumur (Etat), départ 7 heures 46 matin; de Chacé-Varrains, 7 heures 58 matin; de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, 8 heures 05 matin; Montreuil-Bellay, arrivée, 8 heures 19 matin.

De Montreuil-Bellay à Angers (Saint-Laud). — Montreuil-Bellay, départ 4 heures 15 soir; au Vaudelnay, arrivée, 4 heures 25 soir; à Baugé-les-Verchers, 4 heures 35 soir; à Doué-la-Fontaine, 4 heures 44 soir; à Saint-Georges-Châtelais, 4 heures 51 soir; à Martigné-Briand, 5 heures 04 soir. Continue vers Angers.

De Montreuil-Bellay à Saumur (Etat). — Montreuil-Bellay, départ 3 heures 50 soir; Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, arrivée 4 heures 05 soir; Chacé-Varrains, arrivée 4 heures 14 soir; Saumur (Etat), arrivée 4 heures 26 soir.

M. le capitaine de Camisy, qui commandait le détachement de cavaliers chargés de conduire les chevaux destinés aux officiers des missions étrangères, a été atteint à la jambe par un coup de pied de cheval. On a cru un instant à une fracture; il n'en était rien fort heureusement, mais la blessure a mis M. de Camisy dans l'impossibilité de continuer son service. Il a dû rentrer à Sau-

mur et a été remplacé par M. le capitaine Champion.

Passage des officiers étrangers

A TOURS

Nous lisons dans la *Petite France* :

« Le passage des officiers étrangers à Tours, hier 13 septembre, a été l'occasion d'une manifestation grandiose. La population tout entière s'est portée vers la gare d'Orléans.

Dès 11 heures 1/2, un grand nombre de curieux stationnent aux abords de la gare et de l'hôtel de l'Univers.

A midi, une véritable cohue descend de la rue Nationale: ce sont des ouvriers qui sortent de leurs ateliers, et qui n'ont pas hésité à perdre une heure ou deux pour voir l'arrivée des officiers étrangers. On commence à envahir le côté est de la place du Palais-de-Justice et le boulevard Heurte-loup.

Dans la cour de la gare, côté de l'arrivée, et dans la gare même, des mesures extraordinaires sont prises.

Toute la cour est évacuée, non sans peine, et le public se masse en dehors des grilles.

La police, la gendarmerie, un piquet de troupes, font le service d'ordre, sous la direction de l'inspecteur de l'Orléans, de M. le commissaire spécial de la gare et de MM. les chefs de gare.

Nous pénétrons dans l'intérieur où nous voyons groupés les officiers présents à Tours, et M. le chef d'escadrons de Carayon-Latour, délégué auprès de la mission étrangère.

Le drapeau national flotte au-dessus de la gare; dans l'intérieur, des faisceaux de drapeaux ont été placés à profusion.

A midi 25, le train spécial arrive. Il est composé de six wagons-salon avec deux fourgons pour les bagages et les domestiques.

M. de Carayon-Latour s'avance, suivi des officiers, vers les wagons dont les portières sont ouvertes par le personnel de la gare.

Les officiers étrangers descendent et sont présentés, par un officier d'état-major du ministre de la guerre qui les a accompagnés, à M. de Carayon-Latour.

La plupart sont en civil. Sept ou huit seulement ont revêtu leurs uniformes de petite tenue.

On remarque beaucoup les officiers japonais, très élégants et bien sauglés dans leur coquet uniforme. Nous voyons aussi les officiers portugais, espagnols et américains en petite tenue.

Les officiers turcs sont en civil; mais on les reconnaît au fez dont ils sont coiffés.

Après un échange de compliments, les officiers se forment en groupe et se dirigent à pied vers l'hôtel de l'Univers, où doit avoir lieu le déjeuner.

C'est à grand-peine qu'ils peuvent se frayer un passage à travers la foule.

L'accueil est sympathique; beaucoup de têtes se découvrent sur le passage de nos hôtes.

Cependant le public est quelque peu surpris; il s'attendait à voir des uniformes et il se trouve déçu.

On eût aimé, par exemple, à distinguer les officiers russes, qui eussent été, certainement, l'objet d'une ovation toute particulière.

Quelques minutes avant l'arrivée des officiers à l'hôtel, un accident s'est produit. On disait qu'un homme venait d'être écrasé. Il y avait là, heureusement, un peu d'exagération. Tout s'est réduit au renversement d'un homme sous une voiture, sans blessures sérieuses.

Aussitôt entrés, les officiers entament le déjeuner. Ils n'ont guère qu'une heure et demie pour leur repas, très bien servi par le maître d'hôtel de l'Univers.

Nous entendons faire, dans la foule, une juste observation: le drapeau français n'a pas été arboré au-dessus de la porte de l'hôtel.

C'est un oubli, évidemment; il est regrettable qu'il se soit produit.

La foule se disperse à peine, pendant le déjeuner; des groupes nombreux stationnent devant l'hôtel de l'Univers.

Dès 4 heures 1/2, la foule revient plus compacte; une double haie de cinq ou six rangs s'allonge de l'hôtel à la gare de l'Etat.

La gare de l'Etat a été aussi brillamment pavoisée intérieurement et extérieurement. Le train, venu de Paris, a été amené sur la voie de l'Etat.

On nous fait remarquer que deux des wagons-salon qui le composent viennent de l'ancien train impérial. Bien entendu, ils ont subi quelques transformations.

Comme à la gare d'Orléans, la consigne est très sévère.

La gendarmerie, la police et les employés du service de l'Etat empêchent de pénétrer dans la gare.

M. Legrain, inspecteur principal des chemins de fer de l'Etat, M. Ramsberger, chef de gare, ont pris les meilleures dispositions pour éviter l'encombrement.

A 2 heures 1/2, les officiers étrangers arrivent par la gare d'Orléans.

Leur arrivée est signalée par les applaudissements et les acclamations de la foule, auxquels se mêlent plusieurs cris de: « Vive la Russie! Vive la République! Vive l'armée! »

Les officiers étrangers saluent, paraissant très satisfaits de cet accueil enthousiaste.

Ils montent rapidement dans le train qui se met en marche à 2 heures 40.

A ce moment, le spectacle est saisissant. Dans la cour de la gare, sur les quais, à toutes les fenêtres, des milliers de personnes sont entassées.

Lorsque le train se met en marche, d'un même mouvement toutes les têtes se découvrent. Une immense acclamation monte vers le ciel.

Les officiers restent tête nue aux portières jusqu'à ce que le train ne soit plus en vue.

La foule se disperse lentement, très impressionnée par cette manifestation, peu bruyante sans doute, mais très digne, qui fait honneur à la population tourangelle. »

Grandes manœuvres du 9^e corps

Moncontour, 13 septembre, 3 h.

Les gares sont pavoisées depuis Tours jusqu'à Moncontour. Beaucoup de monde à Loudun pour la réception des officiers étrangers. La musique de l'Ecole d'artillerie de Poitiers est arrivée pour se faire entendre au banquet.

Moncontour, 13 septembre, 7 h. soir.

Ce matin, la 24^e division, venant d'Airvault et représentant l'ennemi, a attaqué le 9^e corps, établi à 9 kilomètres à l'ouest de Mirebeau.

L'attaque s'est présentée dans une direction imprévue, ce qui a contraint le 9^e corps à modifier son front de bataille.

La manœuvre a été ensuite très vigoureusement menée et s'est terminée vers une heure et demie.

Le quartier général est établi à Marnes, à 3 kilomètres au sud de Moncontour.

Le général Carrey de Bellemare, après avoir passé quelques heures à Saint-Jouin-de-Marnes, va coucher au château de Margay, à 5 kilomètres au sud-est de Thouars.

On écrit de Mirebeau, 42 septembre :

« Comme je vous l'ai télégraphié, tout le corps d'armée a été réuni ce matin sur la hauteur de Leugny, dans une magnifique position, face au nord-ouest.

» Rien n'est plus pittoresque que le coup d'œil en avant de cette position; une grande vallée toute verdoyante descend en pente douce, limitée par la silhouette des hauteurs où se trouve perchée très artistement la tour de Moncontour; dans le lointain, un rideau de collines bleuâtres qui bordent le Thouet et dominent Thouars.

» Les deux divisions sont établies sur le même front, offrant une ligne de 4,500 mètres environ de développement; les régiments sont formés en colonnes de bataillons en masse, séparés entre eux par un intervalle de 40 pas, c'est-à-dire que chaque régiment présente un front de compagnie, sur la profondeur des 3 bataillons massés à six pas.

» Un intervalle d'environ 800 mètres sépare les divisions. La 18^e division, à droite, s'appuie au village de Leugny; la 17^e division, à gauche, se termine à la cote 30, c'est-à-dire à environ 1,500 mètres du commencement de la ligne.

» L'artillerie de la 18^e division s'est formée en arrière des troupes; celle de la 17^e, dans l'intervalle qui sépare les deux divisions.

» Les alignements sont parfaits. Le général Carrey de Bellemare passe à 8 h. 1/4 devant le front des troupes, suivi

d'un brillant état-major, de tous les généraux et des chefs de corps.

» Certains corps sont venus d'assez loin pour passer la revue; aussi est-elle très vite passée; le général en chef réunit ensuite en cercle tous les officiers à cheval du corps d'armée, fait ses observations au sujet de la revue et présente le général Millot comme directeur des manœuvres à partir de ce moment.

» Il sera, pour sa part, arbitre général.

» Après la revue, les régiments ont regagné leurs cantonnements de la veille; le 32^e de ligne occupe Verrue, Parnon, Daudesigoy, au nord de Mirebeau. Le 66^e est à Coussais et aux environs.

» Le 77^e et le 135^e sont à Mirebeau même; le 68^e, à Leugny; les autres corps, vers Saint-Jean-de-Sauves.

» Demain, on se portera dans la direction générale de Moncontour, l'état-major s'établira probablement à Marnes.

» Il n'est pas certain qu'il y ait manœuvre en raison de la distance encore considérable qui sépare le 9^e corps de la 24^e division.

» Le temps continue à être frais et beau; néanmoins les troupes éprouvent une assez grande fatigue à cause de l'incertitude où l'on est chaque jour du cantonnement du soir; une autre conséquence de cette incertitude est que les heures des distributions sont fort tardives et le régime des hommes s'en ressent. Il semblerait que l'année dernière ces deux inconvénients avaient été moindres qu'à présent. Tout cela n'est d'ailleurs pas excessif, car l'état sanitaire est excellent et tout le monde est plein d'entrain.

» Les fours de campagne, établis près de la gare de Mirebeau, fonctionnent parfaitement; le pain fourni est très bon et l'approvisionnement ne laisse rien à désirer. »

CHOLET.

On lit dans l'*Intérêt public* :

« Louis-Emile Giboin, 48 ans, tisserand, à Cholet, et Eugène-Benjamin Rouleau, 21 ans, terrassier en la même ville, avaient été condamnés, le 21 mai dernier, en justice de paix de Cholet, sur les dépositions de deux gendarmes, à chacun deux jours de prison, 4 fr. d'amende et aux frais, pour tapage nocturne, malgré les affirmations de trois témoins, qui disaient les avoir vu le soir à leur domicile, où ils étaient couchés.

» Ces deux jeunes gens avaient purgé leur condamnation, lorsqu'il y a trois semaines environ, le nommé Joseph Bremond, boucher à Cholet, se voyant sous le coup d'une dénonciation, alla trouver M. le procureur de la République auquel il raconta que lui et un de ses camarades, le nommé Pierre Levron, maréchal-ferrant, étaient les auteurs du tapage nocturne qui avait amené la condamnation de Giboin et de Rouleau, lesquels étaient innocents.

» A la suite de ces aveux, Levron et Bremond ont été écroués à la maison d'arrêt de Cholet, en attendant leur comparution devant la Cour d'assises sous l'inculpation de faux en écritures publiques.

» L'accusation se base sur ce qu'ayant donné de faux noms à la gendarmerie, ils ont altéré la vérité des faits que le procès-verbal avait pour objet de constater, et ont de plus causé un préjudice grave à deux individus.

» Les parents de Giboin et de Rouleau font toutes les démarches possibles pour obtenir la réhabilitation de leurs enfants. »

Lecture amusante et utile. Demandez chez votre pharmacien l'*Almanach illustré 1888 des Pilules Suisses*, 64 pages illustrées, gratis.

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'*Épicerie Centrale* les excellents *Pâtés de Saint-Hubert*, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur :

La boîte n° 1..... 1 f. 40

La boîte n° 2..... 2 »

La boîte n° 3..... 2 75

LISEZ
LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie immobilière. Au plus offrant et dernier enchérissur, EN HUIT LOTS.

D'une Maison

ET DE DIVERS MORCEAUX DE TERRE et VIGNES,

Le tout situé commune de Rou-Marson, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 9 octobre 1887, heure de midi, à la mairie de Rou-Marson, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le douze août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du treize juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{lle} Ernestine-Mathilde Lemasson, propriétaire, demeurant commune de Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire) ;

Saisissant, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Malécot fils, cultivateur, demeurant à Rou, commune de Rou-Marson (Maine-et-Loire) ;

Partie saisie, ayant aussi pour avoué M^e POPIN,

Il sera procédé, le dimanche neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, heure de midi, à la mairie de Rou-Marson, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques, en huit lots, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, située au bourg de Rou-Marson, au lieu dit le Clos Charrier, composée d'une chambre et d'un grenier au-dessus, petit terrain devant, hangar couvert de bruyère à côté ; au couchant de cette maison et y attenant se trouve au bas d'une courdoire une cave en roc divisée en deux, jardin et petit morceau de vigne derrière. Le tout d'une superficie de dix ares quatre-vingt-quinze centiares environ, et joint au midi la route de Rou à Meigné, au couchant Ménard et au levant Gautier.

Mise à prix : mille francs, ci..... 1.000

2^e Lot.

Onze ares trente-quatre centiares de vigne, à l'Aireau, joignant d'un côté Pierre Renou, d'un autre côté Drugeon et autres, du nord Hilaire-Despeignes.

Mise à prix : cent francs, ci..... 100

3^e Lot.

Vingt-deux ares de terre, à la Coule des Bois-Foulques, joignant d'un côté Drugeon, d'un autre côté Hilaire-Despeignes et autres.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci..... 250

4^e Lot.

Environ seize ares quarante-huit centiares de vigne, au Puy-Bidoit, joignant au couchant M. Urbain Despeignes, d'un bout M. Gaudin et d'autre bout M. Gagneux.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200

5^e Lot.

Seize ares cinquante centiares de terre, à la Fosse des Bois-Foulques, joignant MM. Hilaire-Despeignes, Drugeon, Desbois et héritiers Pauvert.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

6^e Lot.

Seize ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant Hilaire-Despeignes, Drugeon, Desbois, Vrain et héritiers Pauvert.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

7^e Lot.

Onze ares de terre et vigne, à la Butte-à-Gagneux, joignant Hilaire-Despeignes, Drugeon et le chemin de Rou à Verrie.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200

8^e Lot.

Onze ares de terre et vigne, à l'Aireau, joignant Cheneveau, Pierre Ernoul, Drugeon et le chemin de Rou à Verrie.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix : deux mille deux cents francs, ci..... 2.200

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-sept. Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC.

Samedi 17 septembre, à 2 heures,

D'UNE MAISON

Avec Cour et Jardin,

Au milieu du Pont-Fouchard, Ci-devant occupée par le sieur DAUBERRE.

Sur la mise à prix de : 8.000 fr.

Une seule enchère adjudgera.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Maison avec Jardin

A 2 kil. de Saumur.

S'adresser à M. CHEVALLIER-BOURBEAU, à Saint-Lambert. (589)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de cessation de commerce.

Le MARDI 20 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue du Préche, n° 4, dans une maison occupée par M. DRON, aubergiste,

Il sera vendu :

Armoire, bois de lits, buffet, table à rallonges et autres, tables de nuit, fauteuils, chaises, tabourets, commodes, glaces, pendule, matelas, couvertures, traversins, oreillers, couvertures, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

En totalité ou par portion,

LA VENDANGE

De 10 hectares de vigne

(BLANC ET ROUGE),

Dans la commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. DUPUY, d. Courléon, ou au vigneron, Pierre LEROY, à la maison de Champagne, près la gare de Montreuil-Bellay. (600)

CHARRETTES ET HARNAIS

A Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

A Louer Présentement

UNE MAISON

Avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise.

Rue de la Visitation et rue de la Marine,

Occupée précédemment par le capitaine Lefranc.

S'adresser à M. BALLIER, garde-séquestre, rue du Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (833)

A Louer de suite

Appartement au 1^{er} rue de l'Ancienne-Gare, n° 10 : 4 pièces à cheminée, terrasse, cave, grenier, buanderie, serre-bois.

S'adresser à M^{me} LÉGER, qui l'habite.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

On désire traiter d'une étude de notaire de 40.000 fr. de produit, prix payé comptant.

S'adresser à M. FLEURBAU, ancien notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPECIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes lorses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net. La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

ex-Pharmacien à Alger, L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 SEPTEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	82 10	81 90	Est	795	791 50	Obligations			Gaz parisien	519 50	517
3 % amortissable	85 15	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1356 25	1355	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525 50	529	Est	490 50	490
4 1/2 %	103 65	103 50	Midi	1160	1152 50	1865, 4 %	521	520 75	Midi	396 50	395
4 1/2 % (nouveau)	108 90	108 35	Nord	1541 25	1540	1869, 3 %	412	412 50	Nord	404 50	404
5 1/2 %	168 00	168 50	Orléans	1325	1325	1871, 4 %	394	393 50	Orléans	398	397 75
Obligations du Trésor	508 75	513	Ouest	888 75	885	1875, 4 %	520	520	Ouest	395 50	394 75
Banque de France	4185	4100	Compagnie parisienne du Gaz	1327 50	1330	1876, 4 %	520	520	Paris-Lyon-Méditerranée	395	394 75
Société Générale	455	450 25	Canal de Suez	3000	1990	Bons de liquid. Ville de Paris	530	531	Paris-Bourbonnais	394	394
Comptoir d'escompte	1028 75	1028 75	C. gén. Transatlantique	322 50	320	Obligations communales 1879	481	481	Canal de Suez	592	595
Crédit Lyonnais	572 50	571 25	Russe 5 0/0 1870	98 50	99 10	Obligat. foncières 1875 3 %	485	482 50	Panama 6 0/0	436	441
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1360				Obligat. foncières 1 83 3 %	382	380 25			
Crédit mobilier	310	308 75									
Canal Inter.-Panama	362 50	360									